

Bonjour !

Nous vous adressons ce jour notre « Flash Info » du mois de juin 2007. Utilisant le courriel, il a pour objectif de garder mensuellement le contact avec vous.

L'équipe du CNV reste à votre disposition durant tout l'été que nous vous souhaitons par ailleurs fort agréable !



A vos agendas !



Le CNV à votre rencontre à l'occasion des festivals

Catherine Giffard, directrice du CNV, et **Jean-Christophe Bonneau**, directeur administratif et financier, seront présents à la prochaine édition des [Francofolies de la Rochelle](#).

Ils se tiendront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Pour convenir d'un rendez-vous, merci de contacter en amont par mail :

C. Giffard via michele.lobinet@cnv.fr / J-C. Bonneau: jean-christophe.bonneau@cnv.fr

Cathy Damour, responsable du secteur des activités de production sera également présente sur de nombreux festivals cet été. Pour convenir d'un rendez-vous avec elle en amont, merci de la contacter par mail : cathy.damour@cnv.fr

Le **calendrier 2007 des commissions** est en ligne : cliquez [ici](#) !

La prochaine commission 1 « Comptes entrepreneurs et économie des entreprises » du CNV, **prévue initialement le 19 juin est reportée au mercredi 27 juin**. La date **limite de réception des dossiers est donc également reportée au mercredi 13 juin 2007 pour vos demandes de droits de tirage**.

Commission 1 "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises", séances du :

11 octobre réception* le 27 septembre au plus tard
29 novembre réception* le 15 novembre au plus tard

Commission 3 "Structuration et développement professionnels", séance du :

9 octobre réception* le 11 septembre au plus tard

Commission 45 "Production", séances du :

25 septembre réception* le 30 août au plus tard
18 octobre réception* le 20 septembre au plus tard
08 novembre réception* le 11 octobre au plus tard
06 décembre réception* le 08 novembre au plus tard

Commission 45 « Aides aux 1ères parties », séances du :

25 septembre réception* le 18 septembre au plus tard
18 octobre réception* le 11 octobre au plus tard
08 novembre réception* le 31 octobre au plus tard
06 décembre réception* le 29 novembre au plus tard

Commission 6 « Aménagement et équipement des salles de spectacles », séances du :

10 octobre réception* le 12 septembre au plus tard
21 novembre réception* le 24 octobre au plus tard

Commission 7 « Activité des salles de spectacles », séances du :

04 octobre réception* le 06 septembre au plus tard
04 décembre réception* le 06 novembre au plus tard

Commission 8 « Résidences musiques actuelles », séance du :

13 novembre réception* le 1er octobre au plus tard

A noter que les dates limites de réception des formulaires et des fichiers de la commission 45 pour les 1ères parties ne sont pas les mêmes que pour la production.*

Commission 2 « festivals », les dates limites de retour des formulaires de demande et des fichiers sont :

Séance du 2 octobre réception* le 4 septembre au plus tard
Séance du 27 novembre réception* le 30 octobre au plus tard

En ce qui concerne les subventions aux festivals, nous vous rappelons que pour obtenir le deuxième versement des attributions, l'ensemble des pièces suivantes doit impérativement être fourni au CNV dans un délai de 6 mois après la fin de la manifestation : le compte-rendu de l'opération, le budget réalisé reprenant la grille budgétaire du CNV sous format électronique, les copies des bulletins de paie des artistes et des techniciens employés par le festival et un relevé d'identité bancaire. A défaut, aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être examinée pour l'édition suivante.

* Nous attirons votre attention sur le fait que ce n'est pas le cachet de la poste qui fait foi mais la date de réception par le CNV de votre demande d'aide.



Rencontre avec les professionnels étrangers du spectacle vivant

Dans le cadre du cycle de réunions organisées par le CNV et le bureau Export, retrouvez les compte rendus de ces rencontres sur le site internet du CNV, rubrique « Centre de Ressource / Autres rencontres » ou cliquez directement [ici](#) !



De nouvelles dates en régions pour la tournée d'information du CNV

Dans le but de mieux se faire connaître d'un nombre croissant d'interlocuteurs, le CNV reprend la route des régions françaises pour rencontrer tous les professionnels du secteur. D'ici la fin 2007, la Bourgogne, la Lorraine, la Basse-Normandie, les Pays-de-la-Loire, l'Auvergne, la Champagne-Ardennes, la Corse, la Franche-Comté, le Limousin, la Picardie, l'Alsace, Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val de Marne vont accueillir les réunions d'information du CNV.

Ces réunions consistent en une présentation du CNV, suivie d'une séance de questions/réponses sur les diverses facettes de ses activités et de son fonctionnement : perception de la taxe sur les spectacles de variétés, licences d'entrepreneurs de spectacles et affiliation au CNV, mécanismes d'aides du CNV en faveur des salles (activité et équipement), des festivals, des tournées, assistance à maîtrise d'ouvrage, aides à la promotion des spectacles, activité « ressources » du CNV,...

Ces rencontres sont libres d'accès mais il est impératif de confirmer votre présence par mail à : frederic.rosenthal@cnv.fr

Le prochain rendez-vous est fixé avec les professionnels de :
Basse-Normandie, le lundi 18 juin à 14h30 à la DRAC de Caen .

Suivront une rencontre avec les professionnels des :
Pays-de-la-Loire le vendredi 7 septembre
Lorraine le lundi 10 septembre
Bourgogne le vendredi 14 septembre



Les nouveaux dispositifs de la commission 45 « Production »

Afin de mieux correspondre aux attentes des professionnels, sur proposition du Comité des programmes, le Conseil d'Administration du CNV a validé de nouvelles dispositions venant modifier les règles d'application de la commission 45 « Production » concernant principalement les aides aux premières parties (**voir notre Flash Info de mai 2007 : cliquez [ici](#) !**)

Nous vous informons aujourd'hui en complément que le critère qui imposait jusqu'à présent que « le coût du plateau de la première partie ne doit pas excéder 3 000 euros par représentation, sauf conditions particulières à justifier » est supprimé.



Le 25 juin prochain, le CNV publiera son rapport d'activité 2006.

Le CNV publie son rapport d'activité portant sur l'année 2006 en le mettant en ligne sur [son site](#) le 25 juin 2007. Ce document, loin d'être un simple exercice statutaire, entend rendre compte de la façon la plus éclairante possible de l'action du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz au service du secteur qu'il a pour mission de servir.

Vie institutionnelle de l'établissement, bilan des activités de perception de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés, bilan de la redistribution sous forme d'aides des sommes perçues, bilan des affiliations au Centre, de l'activité « Ressources » ou bien encore des activités commerciales, le document

couvre tous les champs d'action qui ont contribué, cette année encore, à faire du CNV l'outil d'un secteur d'activité dynamique et diversifié.

Parallèlement, le CNV publiera très prochainement et pour la deuxième année consécutive ses éléments statistiques sur la diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles. Cette publication concernera la diffusion en 2006 et permettra un comparatif avec la diffusion en 2005.

Les documents sont téléchargeables dès leurs mises en ligne sur le site www.cnv.fr rubrique « [Centre de Ressources](#) ». Ils peuvent également être obtenus par courrier postal sur simple demande par mail adressée à : frederic.rosenthal@cnv.fr



De nouveaux documents pour mieux vous informer !

Vous pouvez désormais consulter en ligne :

- Une plaquette de présentation actualisée et détaillée des activités du CNV : cliquez [ici](#) !
- Une plaquette de présentation actualisée et « simplifiée » des activités du CNV : cliquez [ici](#) !
- Une plaquette de présentation spécifique à la perception de la taxe : cliquez [ici](#) !
- Une plaquette de présentation des réseaux d'aide à la promotion : cliquez [ici](#) !

De plus, la nouvelle Lettre d'information du CNV vous sera livrée par voie postale avant la fin juin ! Elle sera également téléchargeable en cliquant [ici](#) !



Les nouveaux formulaires 2007 de déclaration de la taxe sur les spectacles de variétés sont en ligne !

Vous avez la possibilité d'effectuer vos déclarations à l'aide de trois types de formulaires :

- **Par représentation**, à l'aide du "formulaire de déclaration isolée" ;
- **Mensuellement**, à l'aide du "formulaire de déclaration mensuelle groupée" ;
- **Plus spécifiquement lorsqu'il s'agit d'un festival.**

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) !



Si votre gestionnaire de mail est configuré pas défaut sur « texte brut », basculez en « format html » pour une lecture plus conviviale. Une version au format PDF est également jointe au présent mail.

Notre fichier d'adresses e-mail a été réactualisé.

Merci de nous faire part de vos éventuels souhaits relatifs aux adresses des destinataires.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au CNV, 9 boulevard des Batignolles - 75008 Paris

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci d'adresser un mail à frederic.rosenthal@cnv.fr
Merci pour votre aide et compréhension.

Service communication : Frédéric Rosenthal : 01 56 69 11 40
frederic.rosenthal@cnv.fr / fax : 01 53 75 42 61 / <http://www.cnv.fr>